



Ligue de Bretagne de Football

District du MORBIHAN

COMMISSION DEPARTEMENTALE du STATUT de l'ARBITRAGE

Séance du jeudi 18 JUIN 2026

Présidence de Mr Mikaël BOUGER

Présents : M Bouger / JM Avril / A Rault / P Racouet / B Le Hay /
A Léauté

Excusé : G Nicolazic

Assiste : C Guerrier, membre de la Section Recrutement

1° Courrier des clubs concernant le statut de l'arbitrage et réponse de la commission

- Courriers de clubs

CLUB	date	Réponse	OBSERVATIONS
COLPO	24/03/2026	25/03/2026	Situation du Club
LA CHAPELLE NEUVE	08/04/2026	09/04/2026	Le nombre de Mutés
FC BELUGAS	11/04/2026	14/04/2026	Situation de l'arbitre Guéganic F.
CRACH	22/04/2026	22/04/2026	Statut de l'arbitrage
PLOUHINEC FC	23/04/2026	27/ 04/2026	Situation du club
BIEUZY LANVAUX	30/04/2026	05/05/2026	Situation arbitre
LOYAT	19/05/2026	20/05/2026	Le nombre de mutés



PLUNERET	20/05/2026	20/05/2026	Situation des arbitres
VANNES GAZELEC	06/02/2026	10/02/2026	Situation du club
PLOUGOUMELLEN	28/05/ 2026	29/05/2026	Candidat et mutation arbitre
SAINT GERAND	29/05/ 2026	29/05/2026	Le nombre de mutés
COLPO	29/05/ 2026	02/06/2026	Reprise de l'arbitrage
PLEUGRIFFET	01/06/2026	02/06/2026	Statut de l'arbitrage
QUEVEN CS	02/06/2026	02/06/2026	Statut de l'arbitrage
SAINT AVE	02/06/2026	02/06/2026	Statut de l'arbitrage
PLOUAY FC	04/06/2026	05/06/2026	Situation du club
PLOUAY FC	05/06/2026	09/06/2026	Demande de dérogation

Courrier reçu des arbitres adressé à la commission du statut

Date	Nom Prénom	Club	Réponse
23/04/2026	ROUSSEAU THIBAUT	FC KERCHOPINE	23/04/2026
24/04/2026	ETRILLARD EMMANUEL	USSNAT	28/04/2026
24/04/2026	POUPET SYLVIE	VANNES PPS	06/05/2026
19/05/2026	TROTTIER KEVIN	LANESTER AS	19/05/2026
19/05/2026	LE TREHOUR CEDRIC	LARMOR GOELANDS	19/05/2026
27/05/2026	LE FEE EWEN	STADE HENNEBONTAIS	28/05/2026
05/06/2026	REGNIER CHRISTIAN	PLESCOP ES	09/06/2026

Mutation Arbitres

Situations du ressort de la Commission Départementale

- Cas de POUPET Sylvie licence N°2217751671, arbitre du club de VANNES PPS (D3) et souhaitant adhérer dans un nouveau club pour la saison 2026/ 2027. La Commission prend note de la situation qu'elle évoque et dit qu'avant de prendre une décision rapide pour la saison prochaine ladite Commission souhaite avoir le point de vue du club de Vannes PPS dans un délai d'une semaine à compter de ce jour
- Cas de TROTTIER Kevin licence N°2219621926, arbitre du club de LANESTER AS (D2) souhaitant adhérer au club de FC KERSTEL (D2), la commission constate qu'il n'y a aucun changement d'adresse depuis ses débuts dans l'arbitrage lors de la saison 2022/2023. En cas d'adhésion au FC Kerstel ce nouveau club ne sera couvert par Mr Trottier qu'à compter du 01/07/2030 et l'AS Lanester (club formateur) restera couvert par cet arbitre pour les saisons 2026/2027 et 2027/28 à condition qu'il arbitre.



- Cas de GUEHO Gildas licence N2287728685 arbitre formé au club de LE COURS (D2) saison 2021 / 2022 souhaitant reprendre l'arbitrage et adhérer au club de REGUINY (D2). La commission dit que le nouveau club se trouve bien à moins de 50 KM de son domicile. D'autre part le changement de domicile de plus de 50 km (56km) lui permet d'adhérer et couvrir le club de Régigny dès la saison 26/27 sous réserve de la validation de sa licence d'arbitre. La commission dit d'autre part qu'il couvre son club formateur pour les saisons 26/27 et 27/28.
- Situation de Mr Ludovic MONGISON (licence 2247726099). Cet arbitre avait officié depuis 2003 pour le club AGG Locmariaquer. Ce club a fusionné avec le FC Carnac pour donner le FC Mégalithes jusqu'au 11 mai 2026, chaque club retrouvant alors son indépendance. Mr Mongison souhaite revenir à son club d'origine de Locmariaquer. La Commission dit que Mr Mongison couvrira son ancien club l'AGG Locmariaquer à compter du 01/07/2026.

Situation du ressort de la Commission Régionale

- Cas de CABAS Gurvan Licence N°2545914227 arbitre formé au club de ENT. S. DRESNY PLESSE (Ligue de Football Pays de Loire) souhaitant reprendre l'arbitrage et adhérer au club de PLOUGOUMELLEN – LE BONO (R3) la commission dit que le nouveau club se trouve bien à moins de 50 KM de son nouveau domicile et que le changement d'adresse de plus de 50 km justifie la demande de mutation. La commission propose que Mr CABAS couvre le club Plougoumelen Le Bono à compter du 01/07/2026 sous réserve de validation de sa licence.

COURRIER

- Courrier de PLOUAY FC demandant une dérogation concernant le nombre de mutés pour la saison 2026/2027. La commission ne peut accorder aucune dérogation au Statut de l'Arbitrage concernant le nombre de mutés au regard de l'application de ce Statut.



Tableau résumé des demandes de changement de club

<i>NOM</i>	<i>Prénom</i>	<i>N° de Licence</i>	<i>Club quitté</i>	<i>Couvert jusqu'au</i>	<i>Nouveau club</i>	<i>Couvert à compter du</i>	<i>Club formateur</i>
<i>POUPET</i>	<i>Sylvie</i>	<i>2217751671</i>	<i>Vannes PPS</i>	<i>Non couvert</i>		<i>01/07/26</i>	<i>La Vraie Croix</i>
<i>TROTTIER</i>	<i>Kévin</i>	<i>2219621926</i>	<i>Lanester AS</i>	<i>30/06/28</i>	<i>FC Kerstel</i>	<i>01/07/30</i>	<i>AS Lanester</i>
<i>GUEHO</i>	<i>Gildas</i>	<i>2287728685</i>	<i>Le Cours</i>	<i>30/06/28</i>	<i>Réguiny</i>	<i>01/07/26</i>	<i>Le Cours</i>
<i>MONGISON</i>	<i>Ludovic</i>	<i>2247726099</i>	<i>FC Mégalithes</i>	<i>Non couvert</i>	<i>AGG Locmariaquer</i>	<i>01/07/26</i>	<i>AGG Locmariaquer</i>
<i>CABAS</i>	<i>Gurvan</i>	<i>2545914277</i>	<i>ES Dresny Plesse</i>		<i>Plougoumelen Le Bono</i>	<i>01/07/26</i>	<i>Ligue des Pays de la Loire</i>

3-Clubs en sureffectifs

La Commission établit la liste des clubs bénéficiant d'un ou plusieurs joueurs mutés supplémentaires car possédant 1 ou des arbitres féminines ainsi qu'1 ou plusieurs arbitres en sus des obligations liées au Statut.

Ces mutés supplémentaires ne peuvent être utilisés qu'à raison de 1 maximum par équipe évoluant en Ligue ou District.

4-Clubs en infraction

La commission arrête la liste des 45 (32 de District et 13 de Ligue) clubs en infraction pour la saison 2025/2026 qui est proposée à la Commission Régionale et qui sera publiée sur le site du District du Morbihan pour les clubs de District et sur celui de la Ligue de Bretagne pour les clubs de Ligue ou de Fédération.



D'autre part il reste toujours fortement recommandé (si ce n'est déjà fait) à tous les clubs de mettre en place un Référent en arbitrage (qui peut être le Référent VOR pour les clubs qui ont adhéré ou qui vont participer à cette opération) dans leur organigramme. Ce Référent est plus spécialement chargé du recrutement et de la fidélisation des arbitres dans son club.

Année	Ligue 1	N 2	N 3	R1	R2	R2 fem	R3	D1	D2	D3	Total
1°				1	1	1	5	10	2	2	22
2°					3		1	6	7		17
3°					1			1	1		3
4°									2	1	3
Total				1	5	1	6	17	12	3	45

Cette liste des clubs en infraction est susceptible d'appel en 2ème instance devant les commissions d'Appel dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de la LBF

Attention : depuis le 1° juillet 2025 les nouveaux arbitres issus des FIA ne couvrent leur club que quand ils ont effectué quelques matches et la séance N°8 de cette FIA programmée à la mi-saison ou en fin de saison

**Le Président
Mikaël BOUGER**

**Le Président du District
Lionel DAGORNE**

**Le Secrétaire
Alain LEAUTE**